



## OBSERVATION AÉRIENNE DES POLLUTIONS EN MER

### OBJECTIFS

L'observation aérienne demeure essentielle pour la détection et le suivi des nappes en mer et le guidage des opérations de lutte. Savoir confirmer la présence d'hydrocarbures, décrire et interpréter une nappe à partir d'un aéronef, rédiger correctement un POLREP est donc primordial pour le personnel volant. De plus, le retour d'expérience des jugements pour rejets illicites à partir des navires a révélé l'importance d'une bonne rédaction des procès-verbaux et d'une compétence technique robuste des agents amenés à témoigner au tribunal. Sur la base de ces constats le Cedre propose chaque année deux sessions de formation à l'observation aérienne des pollutions en mer. Ces formations ont pour objectif de transmettre l'expérience acquise, tant en France qu'à l'étranger, dans le domaine de l'observation des pollutions en mer et de proposer une méthodologie de restitution des observations. En outre, elle vise à donner aux participants des éléments techniques et juridiques leur permettant d'établir un procès-verbal et des photographies permettant des poursuites en cas de suspicion de rejet illicite.

Les objectifs particuliers pour les stagiaires sont les suivants :

- Comprendre les méthodes et techniques pour identifier et recueillir les éléments et preuves qui permettent de caractériser une pollution par hydrocarbures
- Connaître la législation en vigueur, nationale et internationale, liée aux rejets illicites
- Identifier et quantifier une pollution par hydrocarbures
- Recueillir des éléments de preuves
- Rédiger un POLREP en cas de constatation d'une pollution sous forme de nappe
- Rédiger un PV en cas de suspicion ou de rejet illicite
- Appréhender les conditions d'un témoignage au tribunal dans le cadre d'une procédure judiciaire.

### PUBLIC

Personnels volants (Marine nationale, Douane française...)  
Personnels des administrations françaises et étrangères

### THÈMES

Le programme est établi en accord avec le CEPPOL et validé chaque début d'année ; le contenu est enrichi des supports opérationnels réalisés et édités par le Cedre tels que le guide pour l'observation aérienne des pollutions pétrolières (2009) et le guide dédié également à l'observation aérienne des pollutions, basé sur l'édition du Cedre et édité par l'IEPCA (2016). Les supports de présentations sont mis à jour et enrichis d'illustrations récentes. Les sujets suivants sont traités :

- Le comportement des hydrocarbures et leur évolution en mer
- L'évaluation et la description des pollutions : code d'apparence de l'Accord de Bonn, quantification et rédaction de POLREP
- Les acteurs clés : le rôle des CROSS et des chefs d'aéronefs dans la constatation des pollutions volontaires ; rencontre avec un procureur
- Les outils : la rédaction de PVs, la convention MARPOL, les retours d'expérience sur cas concrets, les aspects juridiques et le recueil des preuves, les audiences correctionnelles, la télédétection et la détection satellitale, les enquêtes, les PV et POLREP, les fausses pollutions.

Cette formation inclue des travaux dirigés, exercices, tests, quizz et mises en situation. À l'issue de celle-ci est proposé un exercice de synthèse.

Les conférences sont assurées par le Cedre ainsi que des professionnels expérimentés dans les domaines de la gestion des pollutions marines (AEM, CEPPOL et CROSS), des modes de fonctionnement des navires marchands et des rejets opérationnels (CSN), des moyens et techniques pour constater un rejet illicite (Douane), du contexte et du processus juridique (Gendarmerie maritime, TGI).

### SESSIONS

**Participants** : nombre compris entre 10 et 20

**Intervenants** : Cedre, CEPPOL, AEM, Douane Française, CROSS, Gendarmerie maritime, Centre de Sécurité des Navires, juristes, TGI

**Programme** : défini avec le CEPPOL

**Durée** : 3,5 jours du lundi 14 h au jeudi 16 h 30

**Nombre d'heures de cours** : 24 h

**Lieu** : Cedre, Brest

**Se préparer** : lire l'Instruction Reprepol de sa façade maritime (disponible auprès de la division AEM). Tenue civile

**Inscriptions** : Marine nationale ; auprès du CEPPOL ; CROSS : auprès de l'ENSAM de Nantes ; Douane Française : auprès de l'expert antipollution

**Dates et Tarifs HT**: nous consulter : [formation@cedre.fr](mailto:formation@cedre.fr)

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSCGC par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTES pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux. Arrêté ministériel du 9 décembre 2019.